



n°23 Avril 2019



# Vendeuivre

## sur-Barse

- **Budget** •
- **Culture** • Patrimoine •
- Animations • Santé solidarité •
- Brèves •
- **Associations** •



# édito

**Nous en avons terminé avec la léthargie hivernale, bien que des petites fleurs jaunes soient apparues prématurément fleurissant nos ronds-points ainsi que de multiples avenues de nos villes principales.**

Ces plantes bien accueillies dans un premier temps nous ont interpellés suscitant un courant de sympathie auprès de la population. Malheureusement au fil du temps, comme dans la nature, certaines se sont révélées toxiques. Ce coup de semonce était destiné à faire prendre conscience à nos gouvernants que les mesures imposées de manière brutale et inappropriée allaient fortement peser sur la vie quotidienne de nos concitoyens déjà en difficulté.



La ruralité, enfant pauvre de la république, n'a pas les mêmes préoccupations que les grandes métropoles où la mobilité est facilitée par des modes de transports appropriés et multiples. Que ce soit pour le travail, la santé ou les achats, dans nos campagnes, l'automobile reste incontournable. Les taxes diverses et variées envisagées auraient plombé inexorablement les budgets familiaux. Au nom de l'écologie,

nous sommes conscients que des efforts doivent être faits, encore faut-il qu'ils soient dans la limite de l'acceptable.

Il est certain que des réformes doivent être entreprises, elles sont nécessaires, nous les avons éludées trop longtemps. Le système actuel a montré ses limites et ne saurait perdurer sous peine de très graves déconvenues. La solidarité, l'emploi, le chômage sont autant de sujets qu'il nous faut affronter et réactualiser. Les centaines de milliers d'emplois non pourvus nous interpellent. Nous sommes en droit de nous interroger. Le manque de qualification, les difficultés de la mobilité pour certains n'expliquent pas tout. C'est une minorité certes mais tous n'affichent pas une volonté évidente à rejoindre le camp des actifs. J'aimerais toutefois que la solidarité s'applique aussi dans ce domaine. Nous ne devons laisser personne sur le bord du chemin car nul n'est à l'abri d'un accident de parcours : Licenciement, santé défaillante, problèmes familiaux. Tout doit être mis en œuvre pour sortir nos concitoyens de l'impasse où il se trouve, encore faut-il que le système le permette et ne soit pas dissuasif. Il y a urgence car le fardeau du chômage devenu insupportable pèse sur les épaules des « nantis », se levant chaque matin pour assumer des tâches pas toujours gratifiantes ni rémunératrices. Nombre de PME rappellent leurs anciens salariés retraités pour faire face à la pénurie de main d'œuvre ! C'est un comble dans un pays qui compte 5,6 millions de demandeurs d'emploi !!! Nous avons eu droit à un grand débat où chaque citoyen a pu s'exprimer. N'attendons pas de miracle, la marge de manœuvre est étroite sous peine d'affaiblir notre économie déjà en souffrance.

Et notre commune, comment se porte-t-elle ? Elle poursuit la ligne directrice qu'elle s'était fixée. Vendevre retrouve peu à peu son dynamisme et son attractivité, des signes avant-coureurs nous autorise ce constat. Nous n'avons plus aucun terrain à bâtir disponible et attendons avec impatience la réalisation du Lotissement les Vignes de la Côte. L'immobilier ancien trouve preneur. Nos entreprises rencontrent d'énormes difficultés à recruter du personnel doté de compétences spécifiques. Elles ont élargi leur zone de recrutement. Les nouveaux arrivants recherchent dans un premier temps des logements en location, quand ils auront l'assurance que leur parcours professionnel trouve un écho favorable, ils voudront se fixer pourquoi pas dans notre commune, si elle est accueillante et conviviale. C'est dans ce but que nous allons entreprendre des travaux conséquents dans les deux années à venir. Je voudrai conforter les Vendevrois et éviter pour certains de colporter de fausses rumeurs. Comme vous pourrez en prendre connaissance dans cette gazette, nos budgets sont maîtrisés malgré la baisse importante des dotations de l'Etat. Nos finances nous permettent d'engager tous nos travaux sans modifier le taux des taxes communales. La Région, le Département nous accompagnant dans cette démarche par des subventions exceptionnelles, le moment est venu d'entreprendre car les conditions actuelles ne sauraient perdurer. Votre municipalité envisage l'avenir avec sérénité. Avec l'arrivée de cette nouvelle saison, je vous invite à sortir de chez vous, participer ou être acteurs aux diverses manifestations organisées sur la commune pour que Vendevre retrouve son âme.

Jean-Baptiste ROTA  
Maire de Vendevre-sur-Barse

## sommaire

**Budget** ..... 3 à 6

**Culture** ..... 7

- Ce que la médiathèque vous propose...

**Patrimoine** ..... 8 et 9

- Le « Christ aux liens », restauré et mieux protégé
- Artho, un patrimoine, un atout pour le territoire.

**Animations** ..... 10

- Le Marché de Noël 2019 aura lieu les 14 et 15 décembre
- Retour sur les festivités de fin d'année

**Solidarité** ..... 11

- Premier bilan de l'épicerie solidaire « le coin des épices »
- Service de portage de repas

**Brèves** ..... 12 et 13

- Un nouvel adjoint
- Des changements de propriétaires dans les commerces Vendevrois
- Inscriptions scolaires
- Le brûlage à l'air libre est interdit.
- Nouvelles dotations pour le centre de secours de Vendevre-sur-Barse
- Elections européennes 2019

**Associations** ..... 14

- Tennis Club de Vendevre
- Association sportive du collège Nicolas Bourbon

**Collège Nicolas Bourbon** .. 15

- Pour chanter ensemble à l'Aube à l'Unisson
- La sécurité dans les transports scolaires, ça s'apprend !
- Le mineur et la Loi par la B.P.D.J

**Animations** ..... 16

- Pour petits et grands ...

**Manifestations** ..... 16



La Gazette de Vendevre : N°23

• Directeur de la Publication : Jean-Baptiste ROTA,

• Mairie de Vendevre-sur-Barse (10140)

• Rédacteur en chef : Nicolas KEPA

• Comité de rédaction : Valérie GILET-ALANIECE,

• David DUTHEIL, Bernadette LEITZ, Nicolas KEPA,

• Christelle VILLEROY

• Impression : LA RENAISSANCE

• Tirage : 1300 exemplaires

• Distribution : Mairie de Vendevre

• Date de publication : Avril 2019

• Ne pas jeter sur la voie publique.



# Budget

C'est devenu une coutume de vous présenter dans la Gazette du mois d'avril, les résultats de l'année écoulée et le budget primitif de l'année en cours.

## Ce qu'il faut savoir :

**Le Compte Administratif**, établi en année N, retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est découpé en deux sections : fonctionnement et investissement. Il présente les **résultats comptables** de l'exercice et doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Les résultats peuvent être **positifs** si les recettes sont supérieures aux dépenses **ou négatifs** si les dépenses sont supérieures aux recettes.

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents des services municipaux. C'est ce qui permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées principalement des postes suivants : Charges de personnel, achats de fournitures, autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, prestations de services (maintenances et contrôles réglementaires obligatoires), participations aux charges d'organismes extérieurs (Aide sociale, syndicats intercommunaux), charges financières (Intérêts des emprunts, frais financiers et perte de change),...

- **Les recettes de fonctionnement** (ou produits de fonctionnement) proviennent de la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti), des recettes fiscales indirectes (taxes diverses), des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines (locations immobilières, droit de places, occupation du domaine public...).

**Pour notre commune, les résultats de fonctionnement de l'ensemble des budgets sont positifs pour l'année 2018 et s'élève à 605 377 €.**

Cela démontre une nouvelle fois une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement malgré la baisse continue des dotations de l'Etat.

La **section d'investissement** regroupe l'ensemble des dépenses et recettes relatives à la modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune.

- **Les dépenses d'investissement** comprennent des achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure...

- **Les recettes d'investissement** comprennent l'autofinancement généré par les bénéfices de la section de fonctionnement, la vente de bien le cas échéant, les dotations et subventions d'Etat ainsi que diverses taxes comme la taxe d'aménagement sur les autorisations d'occupation du droit des sols (permis de construire...)

**Pour notre commune, les résultats de l'investissement de l'ensemble des budgets sont négatifs pour l'année 2018 est - 529 253 €.**

Cela s'explique par de nombreux investissements réalisés et payés mais dont les subventions n'ont pas été perçues et le seront en 2019 (Travaux de voirie à Bellevue et dans le centre, aménagement des espaces démolis avenue de la Libération, Médiathèque, aménagement de l'épicerie solidaire). La commune a fait le choix aussi cette année 2018 de ne pas recourir à l'emprunt pour financer ces travaux...

Malgré ses investissements lourds, le résultat global de la commune est positif 76 124 € portant le résultat cumulé des années précédentes à 3 293 860 €.

Ces bons résultats ont été certifiés par le Trésorier de Bar-sur-Aube dépendant de la Direction Générale des Finances publiques de l'Aube.



Rue du Coq





# Budget

Place des marronniers



Parking rue d'Alger



Cette gestion saine des finances de la commune en bon père de famille permet une nouvelle fois de ne pas augmenter le taux des taxes (pour la 18<sup>e</sup> année) :

- 13,21 % pour la taxe d'habitation,
- 20,80 % pour la taxe foncière bâti
- 23,25 % pour la taxe foncière (non bâti)

**Attention vos feuilles d'impôts vont toutefois évoluer :**

Comment sont calculés les impôts : il y a une valeur locative déterminée par l'Etat appelé « la base ».

A cette base est appliqué le taux voté par le conseil municipal

**Base x taux = montant de l'impôt**

Les taux sont inchangés mais pas les bases. Tous les ans, les taux sont revus chaque année par l'Etat dans la loi de finances. Cette année la revalorisation s'élève à 2,2%.

## Un budget 2019 dans la continuité avec

Une **section de fonctionnement** qui devrait à nouveau permettre de dégager un excédent : Les dépenses sont estimées à 2 941 211 € et les recettes à 3 638 958 € soit un résultat positif qui devrait approcher les 697 747 €

Une **section d'investissement** qui s'équilibre à 2 771 020 €

Il est rappelé que le budget est un document prévisionnel et n'est pas figé. Il peut être adapté en cours d'année en fonction des imprévus ou des opportunités.

L'enveloppe allouée aux subventions aux associations, en plus des salles et équipements mis gratuitement à disposition est restée inchangée durant tout le mandat à savoir 115 000 € /an.

## La redynamisation du bourg centre est entrée en phase active

Après 9 mois d'études et de concertation entre acteurs du territoire, écoles, collèges, réunions publiques et réunions thématiques participatives, de juin 2017 à mai 2018, 30 fiches actions sur l'avenir de la commune ont été rédigées.

La Région Grand Est a validé ces fiches-

actions et s'engagent à verser jusqu'à 500 000 € de subvention (entre 30 et 40% de travaux à chaque opération). L'Etat subventionne également ce genre d'opération (entre 30 et 40% sans plafond). La commune a bon espoir pour chaque action de bénéficier entre 70 et 80% de subventions.

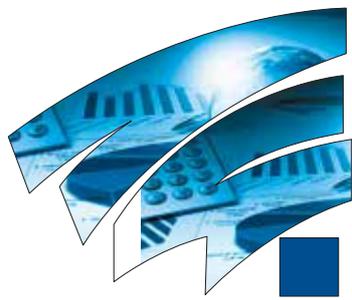
Certains projets sont passés en phase active dès le début de cette année 2019 et vont se poursuivre tout au long de l'année. Les plantations ont été effectuées à l'entrée de commune au 1<sup>er</sup> trimestre.

La mise en lumière des 20 ponts a fait l'objet de deux tests en février et mars. Sa concrétisation devrait intervenir avant l'été.

Les travaux de requalification des abords de la mairie ont reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France et devraient débuter à la rentrée de septembre pour 6 mois. Les jardins de la Médiathèque devraient également voir un début de travaux à la fin de cette année.

## De nouveaux logements vont être édifiés

Côté offre de terrain à bâtir, les travaux de viabilisation des 12 logements seniors par Aube Immobilier et des 8 parcelles à bâtir de la commune devraient commencer à l'automne.

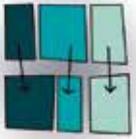


# Budget



Le parc de la mairie

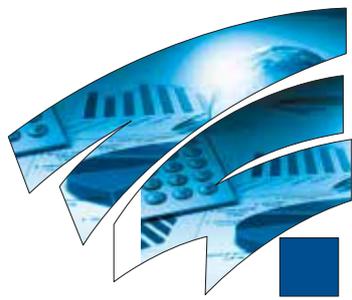
Les abords de la mairie



DESSINDESPLACE



Les jardins de la médiathèque



# Budget

## Les travaux de réfection et mise en accessibilité de la voirie se poursuivent

La commune poursuit ses travaux de réfection de voirie et des installations ouvertes au public avec quand cela est possible leur mise en accessibilité.

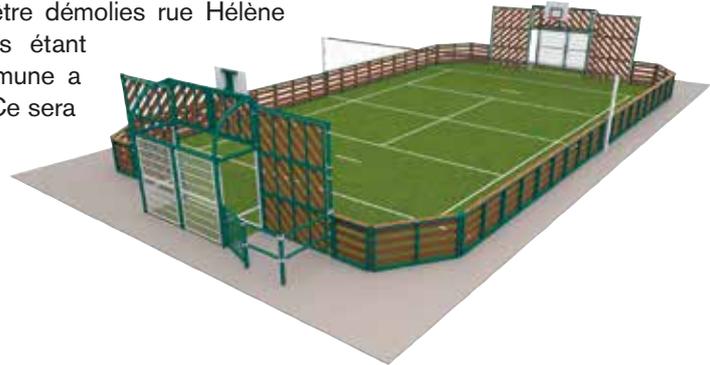
En 2019, les trottoirs de la rue Aimé Brenot côté parc, et les trottoirs de la promenade du parc du côté des habitations seront traités en enrobé. Un passage piéton sera créé au droit de la rue du Capitaine Cyrille Laurent pour permettre aux collégiens qui viennent du quartier des Capucines de traverser en toute sécurité. Dans le même quartier, le lotissement rue Pierre de Coubertin verra sa voirie et ses trottoirs réhabilités. La rue des Fossés Tanrot sera concernée également par des travaux de réfection. Le chemin du Massacre va être rénové. Photos budget promenade du parc et lotissement pierre de coubertin

Les travaux qui permettent une mise en accessibilité de la voirie feront l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au taux de 30%.



## Un terrain multisport verra le jour à Bellevue

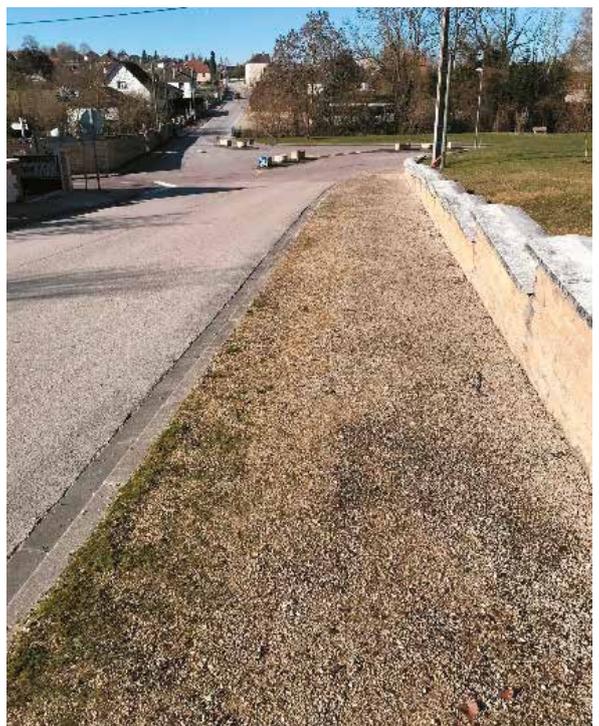
Cela fait plusieurs années que nous vous l'annonçons et pourtant il n'est encore pas là. La municipalité avait prévu de l'implanter à la place d'une des barres de logement d'Aube Immobilier qui doivent être démolies rue Hélène Boucher. Or les barres étant encore debout, la commune a réfléchi à un autre site. Ce sera place Jean Mermoz, sur l'espace vert.



## Un renforcement de la défense incendie de la commune

Avec la nouvelle réglementation sur la défense incendie, la commune doit effectuer d'importants travaux de renforcement de son réseaux. Si dans la zone d'activité Bellevue et dans diverses rues de la commune, quelques bornes d'incendie vont pouvoir être rapidement installées, des travaux plus conséquents avec changement de canalisation vont devoir être opérés rue du Val aux Moines et rue de la Côte d'Or.

Trottoir Promenade du parc



Lotissement Coubertin





# Culture



## Ce que la médiathèque vous propose...

Depuis l'ouverture, Mme Huet, responsable de la médiathèque, attache une grande importance à l'accueil du public pour connaître au mieux les lecteurs et leur apporter ce qui les intéresse ou pourrait les intéresser. Elle est aidée d'un groupe de bénévoles très investis qui la secondent dans certaines fonctions pour lui laisser du temps pour organiser des animations. Ces dernières sont choisies en fonction du thème abordé dans le mois en cours et souvent en lien avec les fêtes ou les événements célébrés.

Une analyse de ces animations, au regard des horaires et du public concerné montrent que la plupart des animations proposées aux enfants ont rencontré un vif succès quel que soit le jour proposé, qu'ils soient accompagnés par leur parents ou par leur professeur sur le temps scolaire. Le public adulte, avec des animations prenant le plus souvent la forme de conférences, est plus difficile à atteindre. Parce que les adultes ont des centres d'intérêt très variés, parce qu'ils peuvent avoir des difficultés à se rendre disponible, les animations doivent être retravaillées. De nouvelles idées arrivent et c'est au travers de nos artistes et auteurs locaux que nous allons vous inviter à la

médiathèque pour un temps d'échange et de dédicaces (M. Moriat est venu présenter en avant-première son nouveau roman Signé Popaul, le 9 mars et les toiles de Mme Pescarolo ont été exposées en avril). En mai, ce devrait être celles de M. Demotier que vous pourrez admirer sur les murs de la médiathèque. Les adolescents ont également des attentes spécifiques et ce qui leur a été proposé a reçu leur approbation et doit être développé. Pour cerner au mieux les envies et les intérêts de chacun, Mme Huet a besoin de vos idées. Elle sera ravie de vous accueillir pour échanger sur de nouvelles animations ou de nouveaux projets.

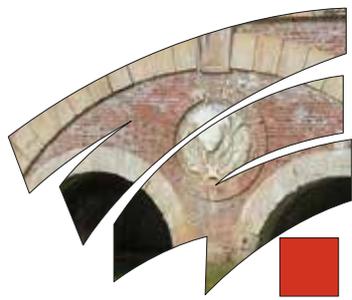


Le prochain projet, en construction, se développe autour d'un petit groupe de lecteurs qui pourraient se réunir et échanger sur leur dernière lecture. Cela pourrait prendre la forme d'un club de lecteurs qui permettraient, par la suite, de faire découvrir la dernière parution qu'ils ont lue, au plus grand nombre. Le choix du livre serait fait par les membres ou sur conseil de la bibliothécaire. Le projet n'est pas défini et les personnes intéressées peuvent échanger avec Mme Huet à ce sujet.

Un nouveau logiciel, qui permet notamment de gérer les prêts, est arrivé le 27 mars. La Médiathèque Départementale de l'Aube, avec qui nous avons une convention pour permettre une offre plus fournie de documents a fait évoluer son système informatique ainsi la médiathèque doit également le faire pour garantir la liaison entre les deux établissements. Comme tout changement peut amener son lot d'imprévus, il est possible que des lecteurs reçoivent un mail pour signaler des retards qui ne seront pas toujours justifiés. Nous sollicitons l'indulgence des adhérents à ce sujet. L'évolution du portail de la médiathèque va leur donner la possibilité de se connecter à distance à leur compte, notamment pour ceux qui ont donné une adresse mail (en cliquant sur mode de passe perdu, ils devraient recevoir leur code personnel).



<http://mediatheque.aube.fr/public/>



# Patrimoine

## Le « Christ aux liens », restauré et mieux protégé

Au coin du quai Saint-Georges, le « Bon Dieu de pitié » ou « Christ aux liens » a retrouvé sa place après avoir fait l'objet d'une restauration complète. La niche où il est installé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle est désormais doublement protégée par une grille et une vitre.

Classé Monument historique, propriété de la commune, cette statue est un remarquable exemple de la sculpture champenoise du « Beau XVI<sup>e</sup> siècle ». Le « Christ aux liens » illustre un épisode de la Passion : après avoir été flagellé et raillé par la foule, après avoir porté sa croix de Jérusalem au Mont Golgotha, Jésus attend, les pieds et les mains liés, le moment de sa crucifixion. La souffrance et la résignation se lisent sur son visage.

### Vitre anti-effraction

Quoique déjà abrité derrière une grille, le Christ aux liens n'en avait pas moins été vandalisé en septembre 2016. Ses mains arrachées avaient été récupérées cachées derrière la statue. La commune avec les conseils de la Direction Régionale des Monuments historiques avait confié le Christ aux bons soins d'un restaurateur pour qu'il retrouve son intégrité. Le conseil municipal a par ailleurs décidé de renforcer la protection du Christ aux liens en installant, devant la grille, une vitre anti-effraction.

Nicolas Chevalier, dans sa *Notice sur l'histoire de Vendœuvre*<sup>1</sup>, explique en 1788 les raisons de la présence de cette statue en pleine rue. Le 5 septembre 1729, un gigantesque incendie s'était déclaré rue Saint-Pierre prenant rapidement une tournure dramatique. Le feu s'arrêta comme par miracle au bout du quai

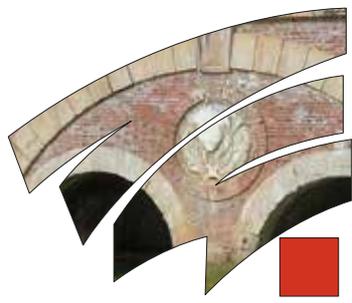


Saint-Georges, devant une maison où une femme était en prière, refusant de quitter sa maison... En signe de reconnaissance, le curé fit installer, au coin de la bâtisse, le Christ aux liens provenant, selon l'abbé Durand,

de l'ancien hôpital Saint-Antoine, désaffecté en 1725, et jadis situé face à la rue des Fossés-Tanrot. La restauration et la protection de la statue ont été subventionnées par l'État et le Département.

1 - La totalité de la notice de Nicolas Chevalier est reproduite et traduite dans l'ouvrage édité par le « Club 65 » en 2001.





# Patrimoine

## Artho, un patrimoine, un atout pour le territoire

L'association Artho « Argilière du Thoé » cherche depuis sa création en 2005 à mettre en valeur une page d'histoire écrite par des hommes passionnés de Vendevre et ses alentours.

En effet, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les activités artisanales et industrielles telles que la poterie, la faïencerie, la grèsterie (fabrication d'objets en grès), la fabrication de machines agricoles, locomobile, tracteurs dits « Vendevre » sans oublier celles de la manufacture d'art chrétien dite la « Sainterie », firent la notoriété de la ville et de la région avoisinante. C'est autour de ressources locales naturelles, eau, argile, fer, forêts, éléments propres à la Champagne Humide, que se sont développées au cours des siècles ces activités dans un premier temps artisanales puis industrielles permettant par le développement des axes de communications, l'essor économique du vendeuvrois. L'évolution artistique et technique de la statuaire industrielle initiée par Léon Moynet, de la poterie, de la métallurgie,

Artho travaille à sa sauvegarde par la conservation d'éléments témoins, par des recherches archéologiques, historiques réalisées par ses membres tout autant que par sa volonté d'initier et de participer à des projets culturels et touristiques sur le territoire. Lors de son Assemblée Générale de mars dernier, Monsieur Gérard Ancelin, vice président du conseil Départemental, président de la Commission Economie, Enseignement supérieur, Tourisme et valorisation culturelle, a confirmé l'ouverture d'ici trois ans d'un pôle muséal sur Vendevre dédié à ce patrimoine. Jean Baptiste Rota, Maire de Vendevre-sur-Barse, Jésus Cervantes, Président de l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne, Marielle Chevallier, Conseillère Départementale, Christelle Taillardat, Directrice comité départemental du tourisme de l'Aube et Nicolas Dohrmann, Directeur des Archives et du Patrimoine ont confirmé leur implication dans la réalisation du projet.

En attendant, Artho qui a toujours été présente dans le paysage culturel



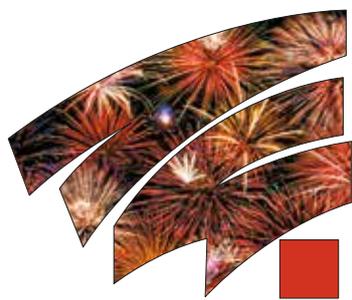
aubois par des partenariats croisés avec d'autres associations, va enclencher une dynamique forte autour d'activités, d'animations, de conférences. En associant les habitants, les visiteurs de la région à des manifestations culturelles et ludiques pour la mise en valeur de cet héritage, Artho souhaite rendre ce patrimoine vivant, atout pour le futur de Vendevre sur Barse et ses alentours

Vous avez des témoignages, des objets, des souvenirs.

### Contactez :

Annie Rosenstiehl au : 06 46 57 78 97





# Animations

## Le Marché de Noël 2019 aura lieu les 14 et 15 décembre

Les 7 et 8 décembre, l'édition 2018 du Marché de Noël, organisée par la commune et le Syndicat d'initiative, en partenariat avec BI1, a été pour le moins mise à mal par une météo particulièrement agitée.

Froid, pluie et vent ont manifestement incité les Vendeuvrois à rester au chaud et les exposants réunis dans le restaurant scolaire n'ont pas connu l'affluence des grands jours. En revanche, ceux qui avaient bravé le temps hivernal pouvaient beaucoup mieux que de coutume s'approcher des stands, discuter avec les artisans et apprécier leurs réalisations. Perle de Verres, carreaux de céramique



décorés, peintures, sacs et écharpes, compositions florales, objets de bois tourné, bijoux fantaisie, livres constituaient un choix original et sympa de cadeaux. Quant au miel, aux confitures, aux huitres, au champagne, au vin chaud, aux frites, aux chocolats et aux crêpes, ils permettaient de se réconcilier avec l'hiver. Le samedi, les musiciens du « Traditional Jazz Band » ont talentueusement su réchauffer l'atmosphère et le dimanche, les musiciens de la Lyre ont pris le relais. L'atelier de scrapbooking ouvert

aux enfants n'a pas désempli et les démonstrations de compositions florales ont bien plu aux amateurs. Quant au Père Noël, il est venu rendre plusieurs visites au cours de ces deux jours, un grand panier de bonbons au bras....

Cette année, le marché de Noël se déroulera les 14 et 15 décembre à la salle de la Source et au restaurant scolaire. Retenez la date ! Les organisateurs ont déjà prévu plus d'exposants et de nouvelles animations.

## Retour sur les festivités de fin d'année

Comme tous les ans, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune apporte sa petite part de joie pour les fêtes de fin d'année. Un repas est organisé pour les aînés et leurs invités. Ainsi, le 21 novembre 2018, 113 convives se sont retrouvés à midi pour un déjeuner de grande qualité réalisé par le traiteur Bryl dans un air de fête. Ce sont MM. Marey et Coffinet qui ont animé ce temps de détente en toute convivialité et sur la piste de danse, les couples ont pu montrer tout leur talent.

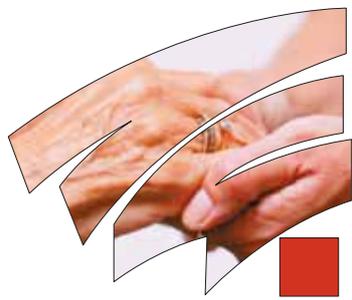
Pour ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas participer à ce repas, un colis a été offert : mets fins et boisson



de fête ont été distribués à la mairie ou au domicile des aînés, soit 240 colis.

Un rendez-vous a également été donné pour les résidents de la maison de retraite. C'est M. MESSIFET accordéoniste et chanteur professionnel,

qui est venu divertir son public autour d'un goûter. Chacun a pu profiter de ses chansons préférées en participant. C'est dans cet esprit de chorales et sous les applaudissements que les résidents ont pu apprécier cette fin d'année.



# Solidarité

## Premier bilan de l'épicerie solidaire « le coin des épices »

La rencontre du Comité de Pilotage du 22 janvier 2019 a établi un bilan depuis l'ouverture de l'épicerie.

Aujourd'hui, ce sont 24 bénévoles, qui sont engagés dans le projet mettant à disposition de l'épicerie, leur temps disponible. Pour certains, cela représente un temps de travail important et sont les piliers du bon fonctionnement de cette boutique. L'épicerie est de plus en plus connue, mais a encore besoin de se faire connaître notamment dans son aspect « ouverte à tous ».

Le magasin compte 58 clients solidaires et 52 clients bénéficiaires qui viennent plus ou moins régulièrement. Le Coin des Epices est également un lieu social et parfois ce sont des personnes isolées qui viennent simplement pour rencontrer du monde. Ainsi des ateliers sont proposés et celui de la pratique informatique a rencontré un vif succès.

Ces ateliers créent un lien important



entre l'épicerie, la MPT et le centre médico-social. Les besoins des personnes rencontrées sont traités en commun. Ainsi, l'atelier jardinage évoqué par les clients de l'épicerie est envisagé par la MPT. Dans son objectif de donner le moyen à des foyers d'accéder à une alimentation variée à des prix différenciés selon les budgets, l'épicerie a pu diversifier

les produits proposés (fruits, légumes et produits laitiers). L'introduction de produits locaux et bio a permis de proposer œufs, jus de fruits, miel, lentilles, endives, choucroute et farine.

Les bénévoles d'Artisans du Monde ont adhéré au projet de l'épicerie et ont permis à tous d'accéder à leurs produits (chocolats, café, épices, ...). Tous ces nouveaux produits permettent de mettre en valeur une façon différente de consommer.

Les bénévoles rappellent que l'épicerie est ouverte à tous, quels que soient ses revenus, ses besoins et son domicile. La communication auprès des communes environnantes est envisagée pour donner cette information au plus grand nombre.

L'assistante sociale du Centre Médico-Social est toujours fortement engagée et travaille étroitement avec les bénévoles de l'épicerie.

Des bénévoles tiennent une permanence deux fois par mois, les premiers et troisièmes jeudis matins du mois sur rendez-vous. L'épicerie, quant à elle, vous accueille tous les jeudis après-midi de 14h à 18h30.

### Service de portage de repas :

Pour faciliter la vie des personnes âgées et leur maintien à domicile, deux agents du Centre Communal d'Action sociale de la commune de Vendevre-sur-Barse livrent des repas préparés par le cuisinier de la Maison de retraite « les Jardins de Cybèle ». Si vous aussi vous souhaitez bénéficier de ce service ou simplement vous renseigner, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.





# Brèves

## Un nouvel adjoint au conseil municipal : Nicolas BIDEAUX



Sébastien MEUNIER, 4<sup>e</sup> adjoint a présenté sa démission à M. le Préfet en fin d'année dernière, ayant déménagé pour raisons professionnelles. Le conseil municipal dans sa séance du 16 janvier 2019 a pris la décision de le remplacer et c'est **Nicolas BIDEAUX** qui exerce aujourd'hui la tâche de 4<sup>e</sup> adjoint en charge de la vie associative.

## Inscriptions scolaires 2019/2020 :

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2019 se dérouleront du lundi 20 mai au vendredi 24 mai auprès de

Mme Aurore BONNETERRE à l'accueil périscolaire, rue des Anciennes Tanneries à Vendevre-sur-Barse les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h45 et de 16h à 18h30. Tél 03 25 43 61 28. Les familles devront se munir du carnet de vaccination de l'enfant, du livret de famille et d'un justificatif de domicile



## Des changements de propriétaires dans les commerces Vendevrois :

### 3 commerces Vendevrois ont changé de main récemment :

Le salon de coiffure « Dominique B » a été racheté par Jennifer DIAS et Isaline PARISON. Sous l'enseigne « **Changer d'Hair** », elles vous accueillent, 1 rue Pasteur, du mardi au vendredi de 9h à 18h30 et le samedi de 8h à 16h.  
**03 25 41 30 71**



C'est Aurore DORISY et ses 4 collaborateurs, qui vous accueillent dans le salon de coiffure « **Atelier Coiffure** », dans la galerie du centre commercial Bi1, le lundi de 14h à 18h, les mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30, le jeudi de 9h à 12h et de 13h à 18h30, le vendredi de 9h à 19h30 et le samedi de 8h à 17h.  
**03 25 42 75 29**



Le magasin de fleurs « Instant M » a changé de main et avec le nom. Il devient « **A mon seul désir** ». Sarah Zanchi vous y attend du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ; le samedi de 9h à 19h et le dimanche de 9h à 12h30. Sarah Zanchi est aujourd'hui une partenaire de l'épicerie solidaire puisqu'elle fait donc chaque semaine au coin des épices des fleurs impropres à la vente.  
**03 25 40 55 17**





# Brèves

## Le brûlage à l'air libre est interdit

**A la sortie de l'hiver, la taille des arbres, l'entretien du jardin génèrent des déchets verts.** Signalons notamment qu'un arrêté préfectoral du 21 août 2007 régleme le brûlage sur le département, il précise que tout brûlage à l'air libre, c'est à dire la destruction par le feu de déchets ou matière est interdit de manière permanente et en tout lieu.

**Le brûlage à l'air libre est source d'émissions de particules polluantes,** il a des effets sanitaires et environnementaux importants. Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que 6 000 km parcourus par un véhicule diesel récent ou 6 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul. Pour éliminer vos déchets verts, pensez à les composter ou les broyer afin de les utiliser en paillage sur vos plates-bandes ou enfin les apporter en déchetterie.



### Le saviez-vous ?



50 kg de végétaux brûlés dans son jardin



6 000 km parcourus par une voiture diesel récente



3 semaines de chauffage d'un pavillon avec une chaudière bois performante

En matière d'émissions de particules

## Nouvelles dotations pour le centre de secours de Vendeuvre-sur-Barse :

Des outils de désincarcération électriques autonomes neufs financés par le Conseil Départemental de l'Aube. Une formation a été prodiguée à Vendeuvre le 21 mars dernier aux sapeurs-pompiers de Bar-sur-Seine, Essoyes et Vendeuvre.



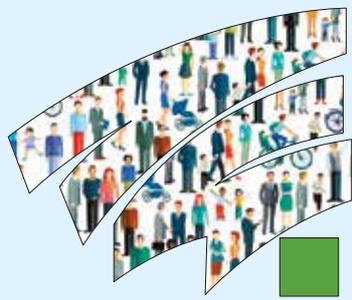
## Elections européennes 2019, inscriptions sur les listes électorales :

Les inscriptions sur les listes électorales pour les élections européennes qui se dérouleront le dimanche 24 mai, sont closes.

Pour savoir sur quelle commune et dans quel bureau de vote vous êtes inscrit(e), rendez vous sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34852/0>

**Élections européennes**  
**26 mai 2019**



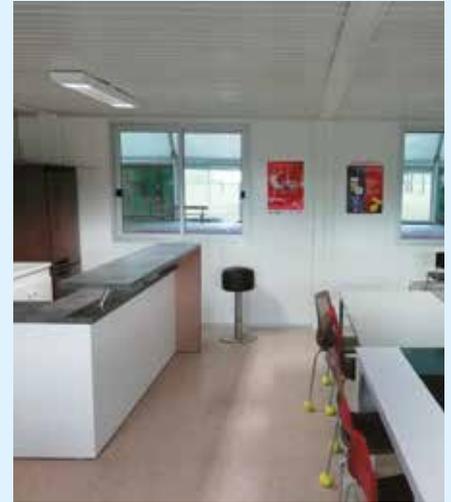
# Associations

## Tennis Club de Vendevre



**Le dimanche 3 mars 2019 a eu lieu la finale des critères mixtes 4<sup>e</sup> série par équipe.**

Ce championnat de l'Aube s'est soldé par une victoire du Tennis Club de Vendevre 2 à 1 face au club de tennis de St Julien Les Villas. De nombreux supporters du TCV sont venus encourager les finalistes. La nouvelle structure a permis d'accueillir les rencontres précédentes et de fêter cette victoire dans une ambiance familiale et conviviale.



## Association sportive du collège Nicolas Bourbon

L'association sportive du collège Nicolas Bourbon compte actuellement 74 élèves, un nombre qui n'avait pas été atteint depuis quelques années. Une licence de 20 euros leur permet d'accéder à une multitude d'activités qui leur est proposé tout au long de l'année, ainsi qu'un t-shirt de l'AS renouvelé tous les 2 ans.

Au premier trimestre rugby, basket et handball était proposé le mercredi après-midi avec alternance d'entraînement et de compétitions durant lesquelles avaient lieu des rencontres avec d'autres établissements du district (Bar-sur Aube, Piney, Lusigny et Brienne le château). Parmi les résultats à noter dans ces activités la troisième place de nos minimes garçons (4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>) en Handball et de belles performances pour nos benjamines filles (6<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup>) en Basket qui rate de peu la qualification au championnat départemental.

Lors de ce premier trimestre les élèves ont également pu participer au cross départemental se déroulant à Troyes avec de belles performances parmi lesquelles nous retenons la 10<sup>e</sup> place

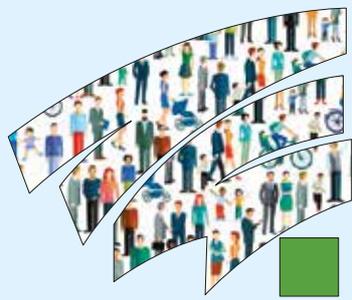
de Guillaume PASSE en minimes garçons et les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> places de nos benjamines filles respectivement obtenu par Melyne GERARD et Louna GERARD.



Nos élèves auront également assisté au challenge Descaves (tournoi en l'honneur de Mme Descaves) et qui est une journée de compétitions entre différents établissements du département et où les scores des garçons sont additionnés à ceux des filles afin d'obtenir un classement général. Nos élèves termineront au pied du podium.

Lors du deuxième trimestre, ce sont des activités d'intérieurs qui ont été proposés à nos élèves : tennis de table et Badminton. A l'heure actuelle une équipe de minimes mixtes (4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>) ainsi que deux équipes de benjamins (6<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup>), une équipe de fille et une équipe de garçon sont qualifiés pour la finale départementale qui aura lieu à Troyes. Au troisième trimestre ce seront des activités de pleine nature qui seront proposés aux élèves, parmi celle-ci nous retrouverons de la voile, du canoë-kayak, de la course d'orientation et du VTT et qui seront pratiqués au lac d'orient.

A noter que les élèves occupent également d'autres rôles au sein de l'association sportive, ils apprennent à arbitrer, organiser des compétitions, coacher, un bureau a également été ouvert et est un lieu où les élèves assurent divers rôles : vice-président, secrétaires et membres pouvant participer aux décisions de la vie de l'AS.



# Collège Nicolas Bourbon

## Pour chanter ensemble à l'Aube à l'Unisson

Comme chaque année, les élèves de la chorale du collège Nicolas BOURBON a participé au Chœur de l'Aube, qui lance le Festival Nuits de Champagne.

Depuis 25 ans, ce projet, unique en son genre, participe à l'émergence d'un genre d'expression musical nouveau, la chanson chorale. 700 collégiens, membres des chorales de 27 collèges du département de l'Aube, inaugurent le festival en interprétant cinq titres du répertoire de l'auteur-compositeur invité du festival. Une soirée d'ouverture exceptionnelle !

De nouveau, les élèves du collège Nicolas BOURBON participeront à cette formidable aventure avec sous l'égide de M. LABOULFIE, enseignant d'éducation musicale.



Nous sommes toujours fiers de les voir participer à cette belle aventure qu'ils préparent toute l'année (deux heures par semaine). Nous vous rappelons les prochaines dates pour la rentrée 2019 :

- **Le mardi 25 juin 2019 :**

1<sup>ère</sup> journée de répétition collective du Chœur de l'aube

- **Le mardi 15 octobre 2019 :**

2<sup>nd</sup>e journée.

- **Répétitions générales et avant-première** le 20 octobre 2019 pour le spectacle L'AUBE à L'UNISSON le lundi 21 octobre.

**Le 7 mars 2019, les élèves de 4<sup>e</sup> ont eu une intervention sur le thème : Le mineur et la Loi par la B.P.D.J (Brigade de Prévention contre la Délinquance Juvénile).**



Durant cette intervention qui entre dans le cadre des parcours citoyen et santé, les élèves ont abordé plusieurs notions :

- Le terme de «LOI» a été expliqué (quelle forme dit-elle avoir, où est-elle écrite et comment évolue-t-elle)
- Rappel de la notion de «Responsabilité pénale du mineur»
- explication et différenciation des termes «Faute et Infraction»
- Approche des 3 familles d'infractions en France en les expliquant (contravention, délit et crime)
- Explication des différentes peines prévues pour les majeurs auteurs d'infractions pénales puis, les peines prévues pour les mineurs âgés de plus de 13 ans
- Mise en situation de mineur auteur de délit.

Par le jeu de rôle, les élèves ont pu comprendre toutes les phases découlant d'une infraction (plainte, garde à vue, présentation devant un juge, peine et rôle des parents ...)

La BPDJ est intervenu aussi le 1 avril 2019 auprès des élèves de 3<sup>e</sup> dans le cadre du parcours santé sur le thème du cannabis et la législation.

## La sécurité dans les transports scolaires, ça s'apprend !

**En rentrant au collège, une nouvelle habitude entre dans le quotidien de beaucoup d'enfants : prendre le bus.**

Alors l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public leur apprend les règles pour circuler en sécurité. Chaque année, les élèves de 6<sup>e</sup> du collège Nicolas BOURBON ont une intervention sur le thème de la sécurité des transports scolaires

Deux temps : les enfants voient plusieurs vidéos, qui leurs montrent comment traverser en sécurité une fois descendu du bus par exemple. Mais surtout l'évacuation chronométrée : Les enfants doivent sortir le plus rapidement possible du véhicule, comme s'il y avait le feu.

L'intérêt de cette intervention est de permettre aux élèves de comprendre l'importance des consignes. Ces consignes seront toujours d'actualité que ce soit dans un transport public (train, bus de ville) ou un transport scolaire.



